Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/765

11.2.2025

Avis du Comité économique et social européen

Les services professionnels dans le cadre de la transition écologique

(avis d'initiative)

(C/2025/765)

Rapporteure: **Violeta JELIĆ**

Corapporteur: **Gaetano STELLA**

Conseillers	Vladimíra DRBALOVÁ (pour la rapporteure du groupe I) Alessio D'AMATO (pour le corapporteur du groupe III)
Décision de l'assemblée plénière	18.1.2024
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
Compétence	Commission consultative des mutations industrielles
Adoption en section	5.11.2024
Adoption en session plénière	4.12.2024
Session plénière n°	592
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	197/0/5

1. Conclusions et recommandations

1.1. Le CESE se félicite de l'engagement pris par la Commission européenne dans les nouvelles orientations politiques pour la période 2024-2029 d'élaborer un plan pour la prospérité et la compétitivité durables de l'Europe, fondé sur un nouveau «pacte pour une industrie propre» et sur le bon fonctionnement du marché unique de l'UE, qui sont essentiels pour mener à bien une transition écologique et numérique sans heurts.

1.2. Le CESE reconnaît le rôle fondamental que jouent les services professionnels dans la transition écologique, lequel figure implicitement dans le «pacte pour une industrie propre» et constitue une source potentielle à la fois d'opportunités et de défis, en particulier en ce qui concerne les besoins en compétences.

1.3. Le CESE invite les institutions de l'UE à mettre en place des mesures permettant aux entreprises de s'adapter aux changements induits par un processus aussi complexe que la transition écologique, afin de maintenir les entreprises en Europe et d'être à la hauteur des objectifs de durabilité ambitieux au sein de l'Union. Il convient d'accorder une attention particulière aux entreprises familiales et aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME), de même qu'à la réalisation des objectifs en matière de compétitivité.

1.4. Le CESE est préoccupé par le fait que le processus d'écologisation risque de s'enliser en raison des pénuries de main-d'œuvre et de compétences, de l'inadéquation des compétences et de l'augmentation des charges réglementaires, administratives et financières, ainsi que des nouveaux défis posés par les changements rapides à l'œuvre dans les chaînes d'approvisionnement.

1.5. La nouvelle vision de l'union des compétences doit être mise en œuvre. Des réformes cohérentes doivent être menées dans les systèmes éducatifs afin d'adapter les programmes d'études aux changements du monde du travail, de soutenir tous les programmes éducatifs pertinents (y compris dans le domaine des STIM), de mettre en œuvre une nouvelle stratégie pour l'enseignement et la formation professionnels (EFP), d'épauler les enseignants et d'améliorer la coordination au niveau européen.

1.6. Les institutions de l'UE et les États membres devraient reconnaître le rôle essentiel que jouent les services professionnels, réglementés ou non, dans le retour ambitieux de l'Europe à la prospérité. Ce retour doit toutefois se faire en conformité avec les objectifs en matière d'environnement et de durabilité, et passer par un soutien à l'évolution des compétences en synergie avec les secteurs économiques, en tenant explicitement compte de la transformation des structures des chaînes de valeur.

1.7. Le CESE reconnaît également la nécessité d'encourager les initiatives éducatives, tant à l'échelon de l'UE qu'au niveau des États membres. Cela pourrait notamment prendre la forme d'incitations financières spécifiques pour les cours d'EFP (enseignement et formation professionnels) visant à rendre les services professionnels plus écologiques. L'on pourrait aussi mettre en place des cours universitaires au niveau de l'Union afin d'attirer de nouveaux professionnels ou de former les professionnels existants aux objectifs de durabilité, ainsi que de promouvoir tant l'adaptation des compétences et des emplois existants que leur amélioration, au moyen de programmes de perfectionnement et de reconversion professionnels. Ces initiatives pourraient en outre créer de nouvelles compétences dans le cadre des transitions écologique et numérique.

1.8. Le CESE suggère d'adopter des politiques ciblées visant à soutenir la mise en réseau des services professionnels afin d'améliorer l'échelle opérationnelle des activités connexes, en tenant dûment compte des spécificités de chaque État membre.

1.9. Le déficit de compétences pourrait être comblé en suivant les suggestions susmentionnées et en formant des professionnels qualifiés en Europe, ou en attirant des professionnels de pays tiers au moyen de politiques et d'initiatives en ce sens (par exemple, l'initiative «réservoir de talents», qui pourrait aider à attirer des professionnels de pays tiers et, dans le même temps, à élargir le marché pour les professionnels de l'UE).

1.10. Le CESE souligne le rôle important que jouent les partenaires sociaux, les organisations de services professionnels et d'autres organisations de la société civile concernées dans la mise en place de processus de transition écologique fructueux et justes.

1.11. Le CESE attire également l'attention sur d'autres défis qui se posent dans le contexte général de la prestation de services professionnels, notamment les obstacles à la reconnaissance des qualifications, qui devront être levés si l'on veut stimuler la mobilité professionnelle et combler les déficits de compétences. Le CESE recommande de déployer des efforts continus dans ce domaine, y compris en élaborant des avis de suivi sur ces questions.

2. **Contexte politique**

2.1. Lors d'une réunion extraordinaire du Conseil de l'UE qui s'est tenue les 17 et 18 avril 2024, les dirigeants européens se sont engagés à conclure un nouveau pacte pour la compétitivité européenne ancré dans un marché unique pleinement intégré. Ce pacte devra cibler le renforcement de la base économique, manufacturière, industrielle et technologique de l'Europe, de manière à assurer la résilience économique et le renouveau industriel de l'Union, sa compétitivité mondiale, sa primauté technologique et son attractivité en tant que lieu d'activité économique. Les nouvelles orientations politiques de la présidente de la Commission européenne pour 2024-2029 prévoient désormais des mesures spécifiques à cet égard, et le récent rapport Draghi ([1]) met clairement en évidence les objectifs à long terme de l'Union.

2.2. **La transition écologique est en cours, mais des étapes décisives doivent encore être franchies dans plusieurs secteurs**. En effet, si les données disponibles indiquent que certaines des incidences environnementales des activités européennes ont diminué au fil du temps, comme le montrent les statistiques sur les émissions de CO_2 et l'efficacité des matériaux, des mesures supplémentaires sont requises pour assurer une transition stable ([2]).

2.3. L'accent devrait être mis principalement sur la mise en œuvre la plus simple, la plus équitable et la plus rentable du cadre juridique existant à l'horizon 2030. Toutefois, le **pacte pour une industrie propre** annoncé — soutenu par l'**acte législatif visant à accélérer la décarbonation de l'industrie** dont l'objectif est d'aider les industries et les entreprises au cours de la période de transition — est également porteur de défis et de perspectives.

2.4. **Il importe de maintenir l'industrie en Europe** ([3])**, car c'est elle qui apportera les solutions dont le continent a besoin en matière de climat**. Les dirigeants de l'UE sont déterminés à collaborer avec les parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique industrielle efficace ([4]), qui permettra de décarboner notre industrie de manière compétitive, en réduisant les charges administratives et réglementaires, d'amplifier l'avantage concurrentiel de l'Union dans le domaine des technologies numériques et propres, de diversifier et de sécuriser les chaînes d'approvisionnement stratégiques, de repositionner les chaînes de valeur et de renforcer la base technologique et industrielle de l'Europe.

([1]) Draghi, M., 2024, *The future of European competitiveness* (L'avenir de la compétitivité européenne).
([2]) Voir les données disponibles: https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/sdi.
([3]) Signataires de la déclaration d'Anvers. Pourrons-nous vous compter parmi nous?
([4]) Conclusions du Conseil européen, 18.4.2024: https://www.consilium.europa.eu/media/wfli1ijl/euco-conclusions-20240417-18-fr.pdf.

2.5. **La transition écologique implique également des changements sectoriels et une importance croissante des secteurs des biens et des services environnementaux**. Les données disponibles indiquent que les secteurs des biens et des services environnementaux connaissent une croissance de l'emploi et de la valeur ajoutée plus rapide que le reste de l'économie de l'UE dans son ensemble ([5]), ouvrant ainsi la voie à de nouveaux services professionnels, comme des audits environnementaux.

2.6. Avant tout, le pacte vert pour l'Europe doit être juste et tenir compte des risques et des coûts éventuels des transitions climatique et énergétique. Ce n'est qu'avec un tissu industriel solide et un dialogue social continu renforcé et bien structuré entre des partenaires sociaux (employeurs et travailleurs) à tous les niveaux que nous pourrons garantir une transition écologique juste. Le processus de transition doit associer les organisations et les associations représentatives des professions essentielles pour atteindre les objectifs des transitions écologique et numérique.

3. Peu de progrès en matière de réformes structurelles dans le secteur des services

3.1. Le choc sans précédent causé à l'économie européenne par la pandémie de COVID-19 appelle une réaction sur tous les fronts afin de permettre un rebond économique couronné de succès. En plus d'autres mesures, **des réformes structurelles efficaces et porteuses de résultats dans le secteur des services pourraient stimuler la reprise économique et contribuer à la rendre durable**. Les services jouent un rôle majeur dans l'économie européenne, non seulement par leur contribution directe à la valeur ajoutée et à l'emploi, mais aussi grâce à leur fonction de maillons tout au long des chaînes de valeur et au rôle crucial qu'ils remplissent dans les écosystèmes industriels ([6]) et dans le développement de solutions vertes innovantes.

3.2. **La déclaration d'Anvers** ([7]) **pour un pacte industriel européen donne un nouvel élan aux services professionnels**. Des efforts urgents sont nécessaires pour assurer la clarté, la prévisibilité et la confiance dans l'Europe et sa politique industrielle. Les signataires appellent à **la mise en place d'un plan d'action global visant à faire de la compétitivité une priorité stratégique et à créer les conditions propices à un renforcement des arguments économiques en Europe**.

3.3. **Les services professionnels jouent un rôle essentiel dans les transitions énergétique et écologique**, du fait qu'ils garantissent des compétences spécialisées et des normes élevées de sécurité et de qualité dans le cadre du développement et de la mise en œuvre des technologies durables. Leurs valeurs éthiques, leur expertise et leur engagement en faveur de la formation continue sont fondamentaux pour concevoir et bâtir des infrastructures efficaces et à faible impact, favorisant ainsi l'innovation et l'intégrité dans les processus de production, aider les entreprises (en particulier les MPME) à relever les défis réglementaires et administratifs découlant des nouvelles définitions des activités économiques durables, et recenser les possibilités de financement disponibles pour ces activités.

4. Le rôle clé du secteur des services dans la mise en place de chaînes d'approvisionnement vertes et le repositionnement des chaînes de valeur

4.1. Dans le paysage économique européen actuel, on observe des changements importants dans la dynamique des chaînes d'approvisionnement du secteur manufacturier. Ces changements devraient contribuer à repositionner les chaînes de valeur et à encourager la relocalisation, de nombreuses entreprises envisageant de rapatrier des productions et des services précédemment délocalisés vers des pays tiers. Les services professionnels ([8]) fournissent aux entreprises le soutien nécessaire pour relever ces défis.

4.2. **En outre, la transformation en cours peut être particulièrement pertinente pour les MPME**, étant donné que les défis découlant de la transition écologique, notamment le respect d'obligations conçues pour les grandes entreprises, les obligent à renforcer leurs capacités pour résoudre les problèmes écologiques et de durabilité. Cette interaction entre les PME et les professionnels peut contribuer à rendre les entreprises plus compétitives, innovantes et résilientes. La disponibilité de sources de financement, des incitations financières ou des subventions, une assistance pour le recensement des marchés potentiels et des soutiens à la mise au point de nouveaux produits, services ou processus ou encore à la commercialisation ou à la distribution sont autant d'éléments qui revêtent une importance cruciale pour la transition vers un avenir efficace dans l'utilisation des ressources ([9]). Ces services de conseil écologique reposent sur une expertise professionnelle et ouvrent aux PME un marché important pour de nouveaux services professionnels. Il convient de les développer et de les encourager.

([5]) Données Eurostat 2000-2021: https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Environmental_economy_%E2%80%93_statistics_on_employment_and_growth.
([6]) COM(2021) 385 final — Communication sur le bilan et la mise à jour des recommandations de réformes de 2017 en matière de réglementation des services professionnels.
([7]) Sommet européen de l'industrie, 20 février 2024: https://antwerp-declaration.eu/pdf/declaration.pdf.
([8]) Il s'agit notamment des professions de santé sociale, techniques et juridico-économiques, ainsi que des professions transversales.
([9]) Eurobaromètre Flash 498, mars 2022: https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2287.

4.3. Réaliser des progrès dans le domaine des services aura donc également des retombées positives importantes sur l'industrie européenne ([10]). Environ 38 % de la valeur ajoutée globale liée à la demande des industries manufacturières dans l'UE est générée par les services ([11]). En outre, ces services font l'objet d'échanges à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union ([12]), ce qui peut avoir une incidence sur l'emploi et entraîner des pertes d'emplois. Les spécificités de chaque État membre doivent également être prises en considération, étant donné que, pour les petites et microentreprises, la proximité des prestataires de services professionnels est un facteur essentiel dans l'évolution de la demande. Cela rend la nécessité d'un perfectionnement et d'une reconversion professionnels ciblant également les petits prestataires de services professionnels encore plus urgente.

4.4. Les données communiquées semblent indiquer que, **pour les professionnels qui exercent dans les domaines technique et juridico-économique, les possibilités d'améliorer la croissance et la compétitivité dans le cadre de chaînes d'approvisionnement durables sont considérables**. Cela fait partie de la valeur ajoutée (non tangible) potentielle des professions pour la transition écologique. Le secteur des services professionnels lui-même peut par ailleurs contribuer directement à la réduction des émissions. Il est possible de faire baisser les émissions d'environ 10 % en réduisant les déplacements professionnels, de les diminuer de 30 à 40 % en utilisant de l'électricité et de la chaleur issues de sources renouvelables dans les bureaux, et de parvenir à une réduction supplémentaire de 15 % en optant pour des modes de transport plus écologiques (carburants renouvelables, véhicules électriques, etc.) ([13]).

5. **Renforcer les compétences en vue des transitions écologique et numérique**

5.1. Les dimensions de l'emploi et des compétences liées à l'écologisation de l'économie sont communes à toutes les transformations profondes. Ces transitions nécessitent d'observer, d'anticiper, de sensibiliser, d'adapter l'offre de formation, de faciliter les transitions et d'agir au niveau local.

5.2. Les objectifs européens ambitieux en matière d'environnement et de durabilité créeront de nouvelles professions et changeront celles qui existent déjà. **Ce processus aura certainement une incidence sur les conditions régissant le développement des services professionnels**. Le perfectionnement et la reconversion professionnels, l'apprentissage tout au long de la vie et les compétences non techniques et multidisciplinaires sont essentiels pour garantir que les entreprises disposent d'une main-d'œuvre suffisamment qualifiée pour répondre à leurs besoins en constante évolution. Il convient de tenir compte des rôles des professionnels existants et de l'évolution des compétences requises. La révision de la classification européenne des aptitudes, compétences, certifications et professions (ESCO) comprend 571 compétences vertes, compétences transversales et concepts de connaissances, qui sont conformes à la définition des compétences vertes fournie par le Cedefop ([14]). Des efforts ciblés visant à établir une «correspondance» entre les exigences existantes en matière de durabilité et les compétences professionnelles et les emplois sont nécessaires, et cela ne sera pas une mince affaire.

5.3. La numérisation peut élargir le profil des professions existantes, renforcer la coopération interdisciplinaire avec d'autres professions et, sur la base des critères énoncés dans le manifeste de Rome ([15]), favoriser l'émergence de nouvelles professions dans le sens d'un système évolutif. En outre, la numérisation renforcera la commercialisation durable des services professionnels et modifiera les profils traditionnels de ces métiers. Plus important encore, **les transitions numérique et écologique peuvent être considérées comme une «double transition»**, dans la mesure où elles vont de pair et peuvent se renforcer mutuellement.

5.4. **Utiliser les fonds de l'UE plus efficacement, de manière coordonnée et aux fins d'investir dans l'éducation et les compétences** au niveau national ([16]), par exemple pour soutenir des actions au titre du **pacte pour les compétences**, des **académies de compétences «zéro net»** et des **partenariats à grande échelle en matière de compétences**, peut contribuer à adapter l'éducation et la formation à la demande de compétences. Il importe de continuer à renforcer le rôle et la visibilité de l'enseignement et de la formation professionnels afin de former les personnes aux compétences de base, d'encadrement, transversales et en matière de STIM à un stade précoce. L'enseignement et la formation professionnels doivent également être mieux positionnés et reconnus comme un moteur de la productivité et de l'innovation.

([10]) COM(2021) 385 final — Communication sur le bilan et la mise à jour des recommandations de réformes de 2017 en matière de réglementation des services professionnels.

([11]) DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION — Rapport annuel 2023 sur le marché unique: Marché unique à 30.

([12]) Source pour les échanges hors Union: https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=EU_international_trade_in_other_business_services. Source de données pour les considérations relatives aux échanges intra-UE: base de données d'Eurostat sur le commerce international de biens. Les catégories prises en compte sont les suivantes: «Services: services financiers», «Services: services professionnels et services de conseil en gestion», «Services: services techniques, services liés au commerce et autres services fournis aux entreprises»: https://ec.europa.eu/eurostat/web/international-trade-in-goods/database.

([13]) Forum économique mondial, *Net-Zero Challenge: The Supply Chain Opportunity* (Le défi du «zéro net»: les possibilités de la chaîne d'approvisionnement), janvier 2021, p. 39: https://www.weforum.org/publications/net-zero-challenge-the-supply-chain-opportunity/.

([14]) Cedefop (2012), *Green skills and environmental awareness in vocational education and training* (Compétences vertes et conscience environnementale dans l'enseignement et la formation professionnels), Office des publications, Luxembourg: https://www.cedefop.europa.eu/files/5524_en.pdf. Les compétences vertes peuvent être définies comme «les savoirs, aptitudes, valeurs et attitudes nécessaires pour vivre, travailler et agir dans des économies et des sociétés cherchant à réduire l'impact de l'activité humaine sur l'environnement». Elles comprennent les compétences en matière d'audit énergétique (dans le contexte des compétences relatives à l'information) et celles liées à la formation du personnel aux programmes de recyclage ou aux déchets dangereux (dans le contexte de la communication, de la collaboration et de la créativité). Les connaissances vertes couvrent les matériaux d'installation durables et les normes en matière d'émissions (dans le contexte de l'ingénierie, de l'industrie manufacturière et de la construction). Voir (également pour la méthodologie de classification): https://esco.ec.europa.eu/en/about-esco/publications/publication/green-skills-and-knowledge-concepts-labelling-esco.

([15]) Une nouvelle vision pour l'Europe: https://www.romemanifesto.eu/.

([16]) *Annual Single Market and Competitiveness Report 2024*.

5.5. **Encourager les partenariats peut conduire à des économies d'échelle susceptibles de renforcer la compétitivité des prestataires de services professionnels**. Cela devrait être particulièrement pertinent dans les contextes où les PME, les entreprises familiales et les microentreprises exercent leurs activités et où l'automatisation de certains emplois peut entraver le développement de compétences spécifiques. Les partenaires sociaux et les organisations professionnelles (en particulier les employeurs) ont un rôle essentiel à jouer dans la conception et la mise en œuvre de l'enseignement et de la formation professionnels. Il convient également de promouvoir les carrières entrepreneuriales et les disciplines STIM auprès des jeunes, notamment les femmes et les filles. D'une manière générale, les décideurs politiques nationaux à tous les niveaux devraient accorder l'importance requise aux investissements dans une orientation professionnelle efficace. Disposer, au niveau européen, d'outils tels que des cadres communs de formation pourrait également être très utile pour certaines professions et certains domaines d'activité, comme l'ingénierie.

5.6. **Il est essentiel de redéfinir les cursus de formation universitaire débouchant sur l'obtention de qualifications professionnelles**, de manière à renforcer l'intégration entre les compétences professionnelles et les programmes d'enseignement. Associer les professionnels à la définition du contenu des formations permettrait de proposer des cours plus interdisciplinaires, qui tiennent davantage compte des dynamiques sociales et de marché. En outre, il est crucial de promouvoir la recherche appliquée, par exemple au moyen de doctorats industriels, afin de créer des profils d'emploi hautement spécialisés. L'harmonisation des programmes d'enseignement universitaire entre les États membres et leur coordination au niveau européen, à l'instar des initiatives de la Commission européenne présentées en mars 2024 ([17]), pourraient contribuer à améliorer les connaissances, le niveau d'éducation et les qualifications des jeunes professionnels. La mise en place d'un réseau universitaire européen pourrait également s'avérer utile à cet égard. Afin que personne ne soit laissé pour compte, il convient en outre d'accorder une attention particulière aux personnes handicapées et à celles qui présentent des besoins particuliers, en mettant spécifiquement l'accent sur l'égalité des chances.

6. Faire face aux déficits de compétences

6.1. La redéfinition des compétences dans la perspective de la transition écologique constitue un défi systémique. Les données disponibles ([18]) indiquent que la transition écologique devrait impliquer une reconversion substantielle, quelles que soient les caractéristiques technologiques des secteurs concernés. D'une manière générale, cela est lié à la nécessité d'identifier clairement les professions «vertes» et de dispenser une éducation à différents niveaux (par exemple, dans les universités, sur le lieu de travail, dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie) afin de combler les déficits de compétences et de faciliter les efforts d'expansion, tant du côté de l'offre (au niveau de l'UE ou des partenariats professionnels locaux) que du côté de la demande (par exemple, les petites entreprises, les réseaux ou les partenariats régionaux). Dans certains types de professions, notamment celles liées aux STIM, la dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes devrait être particulièrement pertinente dans le cadre de l'élaboration des politiques. La transition écologique implique par ailleurs la création de nouvelles professions, telles que, entre autres, des comptables carbone, des spécialistes du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone (CUSC), des juristes spécialisés dans la justice climatique ou des professionnels de la certification et de l'audit en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Le secteur de l'éducation doit refléter la demande de ces nouvelles professions, et il importe donc de l'encourager à créer de nouveaux programmes d'études ou à transformer de manière novatrice des programmes existants pour répondre à cette demande. **Dans l'ensemble, il convient de remédier aux pénuries de compétences au moyen de politiques spécialement conçues plutôt que de solutions globales «universelles»**.

6.2. L'Europe doit être attrayante et ouverte aux talents et aux prestataires de services professionnels, que ceux-ci proviennent de pays membres de l'UE ou de pays tiers. La proposition de règlement relatif au réservoir de talents ([19]) présentée par la Commission (visant à créer la première plateforme informatique commune pour les employeurs et les demandeurs d'emploi de pays tiers) peut également constituer un bon outil pour attirer des prestataires de services professionnels issus de pays tiers. Toutefois, pour répondre à la demande croissante de main-d'œuvre reconvertie et de compétences «nouvelles», il y a lieu de tenir compte de la qualité de la formation et de l'enseignement, tout comme du repositionnement des chaînes de valeur stratégiques dans le sens de la transition écologique.

6.3. La transition en cours s'accompagne d'autres défis, qui peuvent également concerner des problèmes existants dans le contexte de la prestation de services professionnels. Il s'agit notamment des obstacles à la reconnaissance des qualifications, qui doivent être levés si l'on veut stimuler la mobilité professionnelle et réduire les pénuries de main-d'œuvre qualifiée ([20]). Cette question est abordée dans la révision de la directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles datant de 2013 ([21]) et dans un rapport spécial de la Cour des comptes européenne sur la reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'Union européenne (2024) ([22]). **Cela met en évidence l'émergence de nouvelles questions qui devront être traitées plus avant dans le contexte de la transition écologique**.

([17]) Train de mesures relatif aux universités: https://education.ec.europa.eu/news/commission-presents-a-blueprint-for-a-european-degree.
([18]) https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/2f2543c2-c4b5-11ee-95d9-01aa75ed71a1.
([19]) Proposition de règlement portant création d'un réservoir européen de talents: https://home-affairs.ec.europa.eu/regulation-establishing-eu-talent-pool_en.
([20]) Discours de 2022 de la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, sur l'état de l'Union.
([21]) JO L 354 du 28.12.2013, p. 132, https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L:2013:354:TOC.
([22]) https://www.eca.europa.eu/ECAPublications/SR-2024-10/SR-2024-10_fr.pdf.

7. **Liens avec d'autres avis en cours d'élaboration**

L'élaboration du présent avis s'est déroulée en étroite coordination avec celle de l'avis TEN/836 sur le thème «Remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences dans les secteurs des transports, de l'énergie, des infrastructures et du numérique». Les deux avis se complètent mutuellement, en particulier s'agissant de leurs objectifs communs visant à soutenir la mise en œuvre du plan d'action relatif aux pénuries sur le marché du travail ([23]) et à y contribuer, ainsi qu'à remédier à l'inadéquation des compétences dans le cadre des processus de double transition.

Bruxelles, le 4 décembre 2024.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE

([23]) La Commission présente des mesures visant à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences — Emploi, affaires sociales et inclusion — Commission européenne.